

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**Arrondissement de
ForcalquierCanton de
ValensoleCommune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 24 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre avril à neuf heures trente minutes,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE-ESTEVEES, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Date de convocation

18 avril 2024

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Mathieu SOLDA, Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Olivia BURLES à Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à Monsieur Vincent BLACHERE-ESTEVEES, Monsieur Pierre LUCAS à Madame Josette LAUVERGNIAT

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent HOTTIER

OBJET : Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu la délibération n°V-SCC-1 du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence en date du 22 mars 2024 approuvant les contrats départementaux de solidarité territoriale pour la période 2024-2026 ;

Considérant que la nouvelle génération de contrat se destine au financement de projets d'aménagement du territoire des porteurs publics, et est articulée autour de deux axes :

- l'amélioration de la qualité de vie et des services aux populations
- la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels

Considérant que la ville de Gréoux-les-Bains est porteuse d'une opération notamment la rénovation de la villa Morelon dédiée à l'Accueil Collectif de Mineurs et l'aménagement du futur espace jeunes, en vue de créer un espace intergénérationnel au sein du parc Morelon ;

Considérant qu'il convient dès lors d'adhérer au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

APPROUVE le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026 ci annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout acte y afférent.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 24 avril 2024Signé,
Le 24 avril 2024Publié sur le site internet de la mairie :
Le 24 avril 2024Le Maire
Paul AUDAN

Le secrétaire de séance

Laurent HOTTIER